



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**Résolution 7 – 2012M**

**Empêcher l'entrée de la carpe asiatique dans les Grands Lacs**

**ATTENDU QUE** les Grands Lacs et le Saint-Laurent constituent la plus grande étendue d'eau douce au monde et qu'ils sont un écosystème diversifié et plein de vitalité qui est d'une importance majeure pour le bien-être économique et la qualité de vie des populations canadienne et américaine qui vivent autour de ce bassin;

**ET ATTENDU QUE** plus de 180 espèces envahissantes se sont installées dans l'écosystème au fil des ans, en provoquant des dommages et des perturbations considérables à l'équilibre naturel du système, ainsi que des dommages économiques importants;

**ET ATTENDU QUE** l'une des menaces les plus sérieuses qu'on ait jamais vu en matière d'espèces envahissantes provient actuellement de la carpe asiatique, y compris les variétés argentée, noire et à grosse tête;

**ET ATTENDU QUE** ces variétés de carpes ont été introduites dans le sud des États-Unis, dans les années 1970, dans le but de contrôler les algues dans les piscicultures, et qu'elles se sont échappées dans le réseau hydrographique du Mississippi à la suite d'inondations et d'autres incidents, au fil des ans;

**ET ATTENDU QUE** les carpes envahissantes ont migré vers le nord dans le réseau du Mississippi, au fil des ans, au point d'avoir atteint le Wisconsin et le Minnesota, ainsi que l'Indiana et l'Ohio également;

**ET ATTENDU QUE** les carpes envahissantes ont établi des populations dominantes à plusieurs endroits dans les réseaux hydrographiques, réduisant de façon importante, voire éliminant des populations d'espèces de poissons plus désirables, à cause de leur voracité et de leur reproduction prolifique;

**ET ATTENDU QUE** les carpes envahissantes menacent de pénétrer dans les Grands Lacs à plusieurs endroits autour du bassin, le plus menaçant de ceux-ci étant toutefois l'Illinois River and Chicago Area Waterway System;

**ET ATTENDU QUE** plusieurs agences des gouvernements fédéraux et des États et provinces, ainsi que des autorités locales des États-Unis et du Canada ont travaillé avec diligence et dépensé des dizaines de millions de dollars au cours des dix dernières années



pour réaliser une série de projets destinés à arrêter la migration des espèces envahissantes de carpes et à empêcher leur entrée dans les Grands Lacs;

**ET ATTENDU QUE** l’U.S. Army Corps of Engineers a construit et maintient une barrière électrique située près de Romeoville, Illinois, sur le Chicago Sanitary and Ship Canal qui semble avoir aidé à ralentir ou à arrêter le déplacement des carpes envahissantes vers le Lac Michigan;

**ET ATTENDU QUE** l’U.S. Army Corps of Engineers mène actuellement des recherches exhaustives ayant cours sur plusieurs années, du côté américain du bassin des Grands Lacs, un projet appelé le “Great Lakes and Mississippi River Interbasin Study” (GLMRIS), qui examine 19 lieux distincts à partir desquels les carpes envahissantes pourraient passer du bassin du Mississippi au bassin des Grands Lacs, en étudiant un grand nombre de moyens potentiels d’arrêter toute nouvelle migration;

**ET ATTENDU QUE**, au-delà des espèces de carpes envahissantes, il existe 39 autres espèces envahissantes dans les deux bassins qui risquent de traverser dans l’autre bassin dans un avenir rapproché;

**ET ATTENDU QUE**, une fois qu’une espèce envahissante s’établit dans un écosystème, il est extrêmement difficile de l’éradiquer, et qu’elle inflige souvent des dommages considérables aux écosystèmes et qu’elle oblige à des dépenses majeures, à cause des efforts requis pour la contrôler;

**ET ATTENDU QUE** les espèces envahissantes ont déjà provoqué des centaines de millions de dollars de dommages, partout dans les Grands Lacs et le Saint-Laurent, et que les carpes envahissantes représentent une menace considérable aux retombées de 7 milliards de dollars liées à la pêche commerciale et sportive, retombées qui soutiennent l’économie et participent à la culture de toute la région;

**ET ATTENDU QUE** les citoyens canadiens et américains, partout autour du bassin, ont exprimé de fortes inquiétudes à propos des carpes envahissantes et qu’ils demandent une action rapide;

**ET ATTENDU QUE** l’Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent a pris position, par une résolution, en déclarant que la séparation physique des bassins du Mississippi et des Grands Lacs, au sein du Chicago Area Waterway System, offre le moyen le plus efficace d’empêcher les carpes d’atteindre le lac Michigan;

**ET ATTENDU QUE** l’Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent Commission des Grands Lacs ont produit un rapport intitulé « Restoring the Natural Divide », publié le 31 janvier 2012, qui conclut à la faisabilité d’une séparation physique des deux bassins dans le Chicago Area Waterway System, séparation qui pourrait aussi



maintenir ou améliorer la qualité de l'eau, le contrôle des inondations et le transport au sein de ce réseau.

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** les carpes envahissantes présentes dans le réseau hydrographique du Mississippi représentent une des plus grandes menaces à l'intégrité et à la santé de l'écosystème des Grands Lacs et du Saint-Laurent, y compris les 40 millions de Canadiens et d'Américains qui y vivent;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** prévenir l'entrée des carpes envahissantes dans les Grands Lacs et le Saint-Laurent doit se faire avec un sentiment de la plus haute urgence par tous ceux et celles qui sont responsables du dossier;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** la séparation physique est la façon la plus efficace d'empêcher les espèces de carpes envahissantes d'entrer dans le lac Michigan par le Chicago Area Waterway System, et que de telles barrières empêcheraient également le passage de plusieurs autres espèces envahissantes d'un bassin à l'autre;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** la faisabilité de la séparation physique est démontrée et qu'elle peut être faite d'une façon qui maintient ou rehausse la qualité de l'eau, le contrôle des inondations et le transport au sein du réseau;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'U.S. Army Corps of Engineers devrait prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer le processus de réalisation de ses travaux d'études concernant spécifiquement le Chicago Area Waterway System et le compléter au plus tard en décembre 2013, en consacrant une attention juste et exhaustive à l'option d'une séparation physique;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'U.S. Army Corps of Engineers et toutes les agences américaines et canadiennes participantes continuent à avoir recours à la barrière électrique, à la pêche commerciale intensive et à d'autres méthodes afin d'empêcher l'entrée des espèces de carpes envahissantes dans les Grands Lacs, en attendant qu'une solution à long terme soit trouvée et mise en œuvre;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** des travaux additionnels devraient être entrepris immédiatement pour développer certains aspects du rapport « Restoring the Natural Divide », avec un accent particulier sur les manières de financer les investissements requis en matière d'infrastructures;

**ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE**, une fois qu'on aura identifié la voie à privilégier, toutes les parties devraient travailler à la mise en place de cette solution de la façon la plus rapide possible, avec le plus grand sentiment d'urgence possible.



Signé ce 27<sup>e</sup> jour de juin 2012

---

Brian McMullan, président  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent  
Maire de St. Catharines